

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2022

Etaient présents : MM. Agras, Bourdieu, Carpentier, Cominotti, De Prada, Espiet, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrère, Mascarenc et Maurens

Absents : Mmes Kauffmann, Pérès et Petit

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23/05/2022

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 23 mai 2022 : sans objet ; approbation unanime.

2 – DSP CASINO : RAPPORT DELEGATAIRE EXERCICE 2020/2021

Le Maire donne lecture du rapport du délégué relatif à la DSP du Casino pour la saison 2020/2021.
Aucune observation

3- ECOLE ELEMENTAIRE : LOT 1 AVENANT 1

Le maire informe l'assemblée que des plus-values et des moins-values sont enregistrées au niveau du lot 1 (gros œuvre) lors des travaux de construction de l'école élémentaire. Le total est une moins-value de 8 739.94 € HT, ce qui porte le marché de ce lot à 319 588.64 € HT. Accord unanime.

4 – TRAVAUX LOCAL PÂTISSIERE

Le maire informe l'assemblée que la pâtisserie qui occupe le local communal place du 8 juillet 1977 demande un aménagement du local pour atténuer les effets de la chaleur. Une isolation des murs extérieurs et la pose d'une climatisation sont envisagées. Des devis ont été demandés auprès des artisans locaux
Accord de principe unanime. Le maire et les adjoints feront le choix des artisans après étude plus complète des devis proposés.

5 – SALLE DE SPORTS : CONSULTATION « AMO TECHNIQUE »

Le maire rappelle le souhait de la commune de mettre aux normes la salle de sports en 2023. Devant la complexité et la technicité du projet d'aménagement, il serait utile que la commune s'adjoigne les services d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) « technique » pour affiner le projet et connaître la faisabilité technique et financière du projet.

Accord unanime pour une consultation directe d'un AMO.

6 – PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

A compter du 01/07/2022 la publicité des actes des communes se fera sous forme électronique. Une dérogation est possible pour les communes de moins de 3 500 habitants (sous forme de papier).

Demande dérogation unanime.

7 - QUESTIONS DIVERSES

- Assainissement au Hiton : prise en charge de l'étude par la commune ;
- Logement de La Poste : accord devis pour le remplacement du garde-corps (3 100 €) ;
- Panneaux publicitaires sauvages des communes pour leur fête : dépôt durant 10 jours maximum et retrait en suivant ;
- WIFI public : installation en cours ;
- Sécurité routière chemin de Piquebise : des aménagements vont être réalisés (miroir et circulation alternée sur une portion de la voie) ;
- Travaux terrain de foot : attente pour semer le gazon après les travaux préparatoires du terrain ;
- Programme voirie : celui de 2022 est fini alors celui de 2021 ne l'est pas encore ;
- La Poste : changement des horaires d'ouverture du bureau dès septembre 2022.

Ainsi délibéré le 27 juin 2022

Séance du 27 juin 2022

Nom	Prénom	Fonction	Procuration	Signature
NEF	Claude	Maire		
AGRAS	Pierre	Adjoint		
PERES	Céline	Adjoint		<i>Absente</i>
COMINOTTI	Jacques	Adjoint		
CARPENTIER	Erick	Adjoint		
BOURDIEU	Claude	Conseiller		
DE PRADA	Pierre	Conseiller		
ESPIET	Pierre	Conseiller		
GRUX	Benjamin	Conseiller		
KAUFFMANN	Fanny	Conseillère		<i>Absente</i>
KNEPPER	Jean-François	Conseiller		
LAPEYRERE	Monique	Conseillère		
MASCARENC	Véronique	Conseillère		
MAURENS	Anne	Conseillère		
PETIT	Chrystelle	Conseillère		<i>Absente</i>